



La fumée passe par le plafond fissuré

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 7 novembre 2003

Bonjour,

J'habite à Lyon avec ma femme et ma fille de 7 ans dans un immeuble ancien et depuis que nous y habitons nous sommes soumis à un tabagisme intense de la part des locataires de l'appartement en dessous de nous. Nous avons pris contact avec eux et ils ont manifesté une certaine bonne volonté en essayant de restreindre leur tabagie. Le problème ne les touche qu'indirectement, les deux propriétaires successifs se refusant radicalement à faire refaire leurs plafonds fissurés.

Quel recours pouvons nous avoir pour les obliger à faire ces réparations ? Dans toute une partie de l'appartement l'air est irrespirable, rideaux et vêtements en sont imprégnés et nous avons été contraints de faire coucher notre fille dans une autre pièce que sa chambre, beaucoup plus exigüe.

Merci de nous conseiller.

Cordialement

Réponse :

Consultez la partie habitation privée des [conditions d'application](#) des lois qui protègent contre le tabagisme.

DNF reste à votre disposition pour plus de renseignements.